

„ les cependant maintiennent & ces états &  
„ nos propriétés, & notre sainte religion. ....  
„ Le Hainaut, l'Artois & le Cambrésis font  
„ des Pays-d'états, & ils font tels par des  
„ capitulations si authentiques, qu'il n'est  
„ pas au pouvoir de l'assemblée-nationale  
„ de nous les ôter sans un consentement for-  
„ mel obtenu dans une assemblée-générale  
„ de la province. Nos états représentent, mal-  
„ gré vos discours & vos décrets, tous leurs  
„ habitans, qui jamais n'en ont été mal-  
„ traités, & qui vont en personne s'y faire  
„ entendre. Les autres états des pays con-  
„ quis devroient ressembler à ceux-ci, sui-  
„ vant la constitution qu'ils avoient sous  
„ l'Espagne notre première patrie, mais que  
„ la France notre deuxième patrie d'adop-  
„ tion, a un peu altérée..... Là les commis-  
„ saires d'épée & de robe, envoyés par le  
„ gouvernement, viennent chaque année  
„ faire les demandes pécuniaires à la pro-  
„ vince. Les états ont la faculté & le droit,  
„ par leurs capitulations, de les examiner,  
„ & au besoin de n'y pas souscrire..... Dans  
„ l'administration provinciale *de départe-*  
„ *ment* dont vous nous flattez, les gros pro-  
„ priétaires s'y trouveront souvent sans re-  
„ présentans. Trente-six membres de petits  
„ propriétaires formeront une petite as-  
„ semblée d'un mois, peut-être pour trois  
„ de nos provinces. Cette assemblée se ré-  
„ duira, après ce mois, à huit membres;  
„ ce mince directoire dirigera toutes les ad-  
„ ministrations subalternes encore plus min-  
„ ces que lui; il concentrera toutes nos af-  
„ faires, tous nos intérêts: il se renouvel-